

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2002-13

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 12+2proc

**Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard STOERKEL
Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Patrice
MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne GALLI – Murielle SILVI –
Françoise RUSSO**

**Objet : Signature d'une convention
Avec l'association « ARPA » dans le cadre
De la campagne de stérilisation des
Chats errants**

Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO

Absent : Peggy DALMAS

Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il devient nécessaire d'effectuer une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune dans le cadre du maintien de la salubrité publique.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux (ARPA) reconnue d'utilité publique, annexée à la présente délibération.

Le **CONSEIL**, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'ARPA afin de procéder à une campagne de stérilisation des chats errants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 19/02/2020
Qualité : Maire